

Suivi d'enquête publique

Par luna89, le 16/03/2013 à 15:29

[fluo]bonjour[/fluo]

L'administration peut-elle donner un avis à une enquête publique en refusant d'une part, l'avis du commissaire enquêteur chargé du dossier et alors, que d'autre part, le pétitionnaire a modifié son statut juridique passant d'un GAEC à une SCEA? Ce changement de statut ne devrait-il pas entraîner une nouvelle enquête? [fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par chaber, le 16/03/2013 à 15:32

Bonjour,

Bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (charte du forum)